

La place de l'unité documentaire dans le développement socio-économique du Congo

Jean-Félix MAKOSSO*

Résumé

L'unité documentaire est une source d'information. Elle joue un rôle stratégique dans un pays. Au Congo on en distingue deux catégories : la privée assez bien gérée et la publique dont les principales caractéristiques en font une structure marginale du fait de l'absence de finances relative à l'orientation politique des années 1970, et surtout, de la subjectivité de certains responsables qui n'y accordent aucun intérêt. Comment faire pour qu'à l'ère de la société de l'information, l'unité documentaire devienne une structure dynamique au service du développement socio-économique? L'article propose quelques pistes possibles.

Mots-clés : Place, unité documentaire, développement, Congo.

The place of the documentary unit in the socio-economic development of Congo

Abstract

The documentary unity is an information source. It plays a strategic role in a country. In Congo, we distinguish two categories from it: the private well enough managed and the public the man characteristics of which make a marginal structure because of the absence of the finances relative to the political orientation of the 1970s, and especially, of the subjectivity of certain persons in charge who grant it no interest. How is that in the area of information society, the documentary unit becomes a dynamic structure in the socio-economic development? Article proposes some possible tracks.

Keywords: Place, documentary unit, development, Congo.

* Université Marien N'GOUABI (Congo) - makossofr@yahoo.fr

Introduction

Quelle que soit sa nature, l'unité documentaire compte parmi les structures indispensables, sinon stratégiques, d'un pays en ce qu'elle est le centre de gravité de toute activité socio-culturelle et économique. Son organisation et sa gestion répondent à des attentes, dont la satisfaction vise l'épanouissement individuel, l'efficacité dans le management, la conservation du patrimoine culturel, le progrès technologique... En somme, elle contribue au développement (ICWE, 2012) Qu'elle soit classique ou numérique, son essence est la même. Elle s'est d'ailleurs renforcée avec les technologies de l'information, à travers les centres de ressources documentaires virtuelles qui offrent plus de commodité et d'avantages pour accéder à l'information. Cependant, aussi utile soit-elle, la place de l'unité documentaire dans une société n'est appréciable que par son degré d'intégration dans son environnement (Comte, 1985) à savoir, la nature et la qualité des services qu'elle rend aux usagers. Services mesurables suivant certains critères tels la nature de son fonds, la qualité de ses outils, la qualification de ses animateurs et son budget qui déterminent son taux de fréquentation, et sa réactivité.

Une unité documentaire n'est pas une structure uniforme ou statique et, encore moins neutre. Son imprégnation sociale varie en fonction des facteurs influant sur son fonctionnement (Kecskemeti, 1985). Ceux-ci peuvent être sociaux, culturels, économiques ou politiques. Une unité documentaire est souvent le reflet du niveau d'intériorisation de l'importance du document ou mieux de l'information atteint par les autorités d'un pays, les responsables d'une entreprise ou d'un organisme (Wilfred, 1985). S'il est acquis que l'unité documentaire occupe une position centrale dans les pays occidentaux, il est loin d'en être le cas dans les pays en développement (Boubakari, 2012), qui eux-mêmes présentent parfois d'énormes différences suivant la vision politique des responsables (Olabode, 1997). L'unité documentaire est dans certains pays en développement un des baromètres de la politique culturelle du gouvernement (Geland, 1978).

Pour l'illustrer, nous allons nous appuyer sur l'exemple du Congo-Brazzaville. Un échantillon de quelques unités documentaires publiques, des Nations-Unies et du privé nous permettra de cerner sa place dans ce pays. Connaître la place de l'unité documentaire au Congo est une nécessité voire un impératif qui doit être satisfait. Ce, pour permettre le cas échéant de conforter cette place au cas où, elle en aurait déjà une, par des propositions concrètes ou, au contraire, attirer l'attention sur une éventuelle marginalisation de l'unité documentaire avec les conséquences néfastes que cela suppose pour le devenir et le développement du pays à l'ère de la société de l'information.

Origine et panorama de l'unité documentaire au Congo

Une unité documentaire est de façon générale, une source qui permet d'accéder à l'information, donc au savoir et à la connaissance. C'est une vieille invention humaine (Pallier, 2010). Dans son acception moderne, elle est associée en France à Charles V qui créa la bibliothèque du roi en 1368. Celle-ci deviendra la bibliothèque de France par la suite. Cette invention atteindra l'Afrique par le biais de la colonisation. L'unité documentaire est une création assez récente au Congo. Elle remonte à 1870, année de l'établissement de la première administration coloniale dans ce territoire. Elle fut essentiellement, constituée des services d'archives administratives. En 1945, la gestion des archives de l'Afrique Equatoriale Française est confiée à l'Institut d'Etude Centrafricain basé à Brazzaville. Pour des besoins d'efficacité un service central des archives et des bibliothèques de l'Afrique Equatoriale Française est créé en 1950 (CESB, 1971).

Les services documentaires coloniaux n'ont pas existés pendant longtemps. Lors des indépendances, ils ont été redistribués, afin de constituer le noyau des unités documentaires ministérielles et administratives. Malheureusement, la modicité de leurs ressources et le manque de compétences dégradent rapidement leur fonds et ne leur permettent pas de fonctionner correctement.

Il a fallu attendre la conférence de Kampala en 1970, dont une des recommandations était l'exigence faite aux pays africains de créer des services intégrés de bibliothèques, des archives et des centres de documentation. Pour matérialiser cette recommandation le Congo créa la Direction Générale des Services de Bibliothèques, d'Archives et de Documentation (DGSBAD), par décret n° 71/321 du 27 septembre 1971.

Ce décret restera un acte administratif, sans réel impact sur les secteurs de la Bibliothéconomie, de la Documentation et des Archives. L'unité documentaire demeurant en marge de la problématique du développement. Aujourd'hui, cette problématique se pose avec acuité dans un contexte de mondialisation qui donne plus d'intérêt à l'unité documentaire. Qu'en est-il au Congo ?

Le panorama actuel de l'unité documentaire au Congo en fait ressortir quatre sortes de tailles, d'importance et d'orientations différentes. Il en existerait plus de 50 (enquête, 2011) toute nature confondue. Chacune d'elle évolue dans un contexte particulier. Elle reflète non seulement l'ambition de sa maison mère, mais révèle son rôle socio-économique.

Les unités documentaires publiques à l'image du Centre National de Documentation et de l'Information Scientifique et Technique, du Centre national de documentation ou du service national des Archives et, surtout, de la bibliothèque nationale font face à des graves difficultés financières. Ce qui compromet leur bon fonctionnement. Leur taux de fréquentation est faible et leur fonds inadapté aux besoins des usagers (enquête, 2011).

La situation est tout à fait différente dans les bibliothèques privées telles celles de l'École Supérieure d'Administration et de Gestion des Entreprises (ESAGE) ou Léonard de Vinci qui s'approchent des normes internationales. Les bibliothèques associatives très peu développées connaissent des fortunes diverses selon leur mode de financement.

Enfin, il y a celles des Nations-unies qui répondent aux standards internationaux comme celles de l'UNHIC ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La place de l'unité documentaire dans le développement socio-économique du Congo s'appréhende non de façon générale, mais en tenant compte des spécificités propres à chaque catégorie. Deux tendances se dégagent clairement à savoir les unités documentaires publiques et associatives dont le rôle est proportionnel à leur financement pour le moins aléatoire sinon inexistant, et les unités documentaires privées et des Nations-Unies qui sont des vraies actrices du développement dans leur secteur ainsi que leurs caractéristiques l'attestent.

Caractéristiques de l'unité documentaire au Congo

Une unité documentaire est une structure socio-économique dépendant de l'apport de plusieurs facteurs. Au Congo elle est souvent une petite structure ou de taille moyenne. (...) Pour la positionner dans la société, l'examen de certains critères indispensables à son rayonnement, donc à son efficacité et sa contribution au développement s'impose. Ces critères sont pour l'essentiel l'expression de l'intérêt ou non de ses responsables. Il passe par le suivi et la nature de son financement. Au Congo, cela se vérifie d'autant plus que la différence est nette entre unités documentaires publiques plus anciennes et privées assez récentes comme l'illustrent les éléments suivants.

Le fonds

Le fonds est un élément essentiel et déterminant dans une unité documentaire. Il est son essence en ce qu'il lui permet de répondre aux attentes des utilisateurs. Si une unité documentaire ne peut assurer cette mission c'est qu'elle ne joue aucun rôle dans un pays. Il se trouve qu'au Congo les unités documentaires publiques disposent des fonds très anciens, et très modestes, très souvent constitués par dons. La bibliothèque nationale compte moins de 4 000 ouvrages et pas de périodiques vivants. Alors que l'ESGAE totalise à elle seule 4 408 ouvrages récents souvent achetés à la demande des utilisateurs. De même, le centre national de documentation en information scientifique et technique dispose d'un peu moins de 700 ouvrages anciens alors que Léonard de Vinci en compte 1588.

Une chose cependant, les unités documentaires privées sont des structures appartenant à des organismes privés qui limitent leur accès à une population définie. C'est le cas des étudiants pour les écoles privées. Si elles contribuent efficacement à la formation des étudiants, leur impact social reste limité. Les unités documentaires publiques qui ont cette mission de service public ne l'accomplissent pas.

La conséquence est que les unités documentaires publiques sont désertées par les utilisateurs. A raison parce qu'ils ne trouvent jamais ou presque ce qu'ils recherchent dans ces unités. D'où leur très faible taux de fréquentation.

Le taux de fréquentation

Il est l'élément qui permet de mesurer la capacité de l'unité documentaire à répondre aux attentes de ses utilisateurs. Il montre la qualité des services qu'elle rend. Car mieux ils sont satisfaits plus ils reviennent. Par contre, moins ils s'y retrouvent plus ils délaissent l'unité. Les unités documentaires publiques congolaises sont aujourd'hui des vraies « déserts documentaires » : presque personne n'y va. Leurs taux de fréquentation sont révélateurs d'un vrai malaise, sinon d'une grave crise documentaire. Une visite sur les différents sites de ces structures vous laisse un sentiment de mal être, notamment à la bibliothèque nationale, où le seul élément tangible est la pléthore des effectifs et l'oisiveté des agents (Makosso, 2013). Il en est de même au Centre national des Archives, au centre national de documentation et au centre national de l'information scientifique et technique (CNDIST).

A titre d'exemple le CNDIST reçoit moins de 3 utilisateurs par jour alors que Léonard de Vinci en reçoit 50. Le Centre national de Documentation accueille - parfois 4 usagers par jour alors que l'ESGAE en totalise 150. La bibliothèque du Ministère du plan possède des ouvrages de qualité en économie, en management... - Ils ne sont malheureusement pas mis à la disposition des usagers faute de spécialistes. La bibliothèque est presque toujours fermée, alors qu'elle est censée assurer un service public. Son taux de fréquentation est aussi très faible tout comme celui de la bibliothèque du parlement censée être ouverte de 9h à 14h du lundi au vendredi. Un autre trait commun à toutes ces unités documentaires publiques, c'est la nature de leurs outils de fonctionnement.

Les outils de fonctionnement

Ce sont les instruments d'opérationnalité dans le travail. Selon leur nature, ils facilitent ou ralentissent le travail, l'améliorent ou non, le rendent efficient ou pas. Le constat est qu'actuellement une unité documentaire soucieuse d'être utile et efficace doit être informatisée. Il se trouve malheureusement qu'en dehors de la grande bibliothèque universitaire et du CNDIST (Mole, 2011), toutes les unités documentaires publiques travaillent encore de façon manuelle. Si cela n'est pas en soi un handicap, ça reste une lacune. Il en est d'ailleurs le cas pour certains sites la bibliothèque universitaire, qui ne sont informatisés que sur certaines tâches, comme l'enregistrement des données. Les étudiants n'ont accès à celles-ci que de façon

manuelle en allant au contact des préposés au prêt. Ce qui au regard de son importance, paraît anachronique parce que ce mode d'accès limite considérablement les possibilités d'obtention du document. Ce qui, en dépit de la volonté des spécialistes de gestion de l'information, demeure un problème. La bibliothèque devrait en principe disposer d'un site qui permettrait aux étudiants- de faire directement leurs recherches en ligne. Et, réduire au minimum l'intervention des spécialistes.

Par contre, la plupart des unités documentaires privées sont informatisées. Elles sont par ailleurs, plus dynamiques et plus performantes.

Les spécialistes de gestion de l'information

Excepté quelques unités documentaires-publiques, la plupart sont gérées par des documentalistes, des bibliothécaires et des archivistes. Le problème n'est pas tant la compétence humaine, mais beaucoup plus le financement et l'organisation de la part du Ministère de la culture et des autres qui a en charge la gestion de ces unités. Le personnel est souvent déboussolé parce qu'il n'a aucun moyen d'action. Il subit et est souvent frustré par ses conditions de travail. D'ailleurs en discutant avec certains d'entre eux, on ressent cette amertume latente due au fait que leur métier n'est pas pris au sérieux. En ce qui concerne la qualification du personnel, les unités documentaires disposent des hommes formés comme le CNDIST géré par un documentaliste formé à l'École des Bibliothécaires et Archivistes de Dakar (EBAD). La bibliothèque de lecture publique ainsi que les centres de documentation et d'archives sont aussi dirigés par des spécialistes formés. Dans les unités documentaires des nations unies et les unités privées, cela est encore plus clair parce que le recrutement se fait sur la base du diplôme. Ceux qui y travaillent proviennent très souvent du département des Sciences et Techniques de la Communication de l'université Marien N'gouabi, qui forme des spécialistes en gestion de l'information.

Si par moment l'on rencontre des gens mal formés ou pas du tout formés dans quelques unités documentaires publiques, cela est dû aux recrutements népotiques qui privilégient l'affinité et non la compétence.

Le taux de satisfaction des besoins

La plupart des unités documentaires publiques n'ont pu nous communiquer des statistiques sur leur taux de satisfaction des usagers. Celles qui nous ont été données sur les fonds par exemple ne sont pas très fiables. Une chose est certaine : il ne peut-être élevé au regard de leur faible fréquentation. Par contre, dans les unités privées tel l'Institut Français du Congo (IFC), il s'élève à plus de 3919 usagers par an. Il est clair que si les usagers ont déserté les unités documentaires publiques c'est simplement parce qu'elles ne répondent pas à leurs besoins. Ils se voient obligés de se rabattre vers des unités plus à même de satisfaire à leurs attentes. Pour cerner de façon concrète cette problématique, nous avons mené une enquête à la bibliothèque du Ministère du Plan, à celle du palais du parlement et au CNDIST. Le premier élément observable est le faible taux de fréquentation. A la bibliothèque du ministère

du plan en un mois, nous n'avions pu interroger que dix (10) usagers qui ont apprécié négativement les prestations de l'unité. A la bibliothèque du parlement en un mois nous avons interrogé vingt (20) utilisateurs. Ils reconnaissent tous ne pas être satisfaits des services de la bibliothèque. Au CNDIST quinze (15) personnes interrogées en un mois pointaient la pauvreté du fonds du centre (enquête, 2011).

Le rôle ou la position de l'unité documentaire au Congo

Le rôle de l'unité documentaire au Congo est fonction de l'intérêt sous-tendu par l'investissement financier consenti par ses responsables pour son fonctionnement. Une unité documentaire est une structure au sein de laquelle s'exercent plusieurs activités qui nécessitent un budget conséquent et régulier (Comte, 1985). C'est en somme l'élément déterminant qui fait la différence entre unités documentaires. L'absence de financement est la vraie justification de l'état de délabrement généralisé dans lequel se trouvent toutes les unités documentaires publiques. Depuis 1987, exceptée celle du Ministère des affaires étrangères, elles ne reçoivent aucune subvention de l'Etat. La situation de la bibliothèque nationale reste non seulement préoccupante mais scandaleuse. Faute de financement, elle a cru se rabattre sur les recettes des abonnements. Mais ne pouvant satisfaire les usagers, celles-ci ont décrues d'année en année. Elles étaient de 60 000 FCFA soit 90 euros en 1981, 15 600 FCFA (25 euros) en 1984, 20 000 FCFA (30 euros) en 1988 et 10 400 FCFA (15 euros) en 1991 (Ngoto, 1991).

La bibliothèque nationale, censée être la vitrine documentaire du pays étant abandonnée, peut-on attendre grand-chose des structures plus modestes ? Le centre national de documentation et les archives nationales partagent un local insalubre et exigu ne répondant à aucune norme de conservation. Le patrimoine documentaire du pays est menacé, faute d'un matériel adéquat.

Sur le plan socio-culturel, il n'existe pas de loi définissant clairement le dépôt légal à la bibliothèque nationale. Cette disposition est indispensable pour la conservation et le suivi du patrimoine culturel. Les unités documentaires publiques n'organisent pas d'événements culturels tels, les expositions, les journées portes ouvertes pour attirer de nouveaux lecteurs simplement parce qu'elles n'ont ni grand chose à montrer et ni les moyens nécessaires pour le faire.

Sur le plan économique, elles n'ont pas les manuels adéquats susceptibles d'aider les usagers dans leur recherche de l'information pertinente. Il est vrai qu'une information n'est utile que lorsqu'elle entre dans la résolution d'un problème spécifique. Il en est de même dans le domaine scientifique. Les usagers non satisfaits des prestations des unités classiques, les abandonnent au profit d'internet. Ce, dans l'indifférence des autorités politiques. Les unités documentaires publiques du Congo ressemblent pour la plupart à des coquilles vides par la nature de leur fonds. Par

contre celles qui ont des ouvrages intéressants ne les mettent pas à la disposition des usagers pour des raisons techniques, notamment le manque des spécialistes pouvant les traiter et d'espaces suffisants pour les exposer.

Il n'est donc pas inconvenant de dire que les unités documentaires publiques jouent un rôle modeste ou occupent une position marginale dans le développement socio-économique du Congo. Cela pour des raisons essentiellement politiques. Le financement devant être assuré par des institutions publiques ne l'est pas pour des raisons notamment de népotisme, de corruption, d'incompétence et de gabegie. Car il est certain que la plupart des responsables congolais comprennent et connaissent les enjeux et l'intérêt liés à l'organisation des unités documentaires dans un pays (lettre de mission 0037, 2013).

Pourtant si les unités documentaires publiques jouent un rôle mineur, celles des institutions privées s'efforcent d'assurer plus ou moins correctement leur tâche en répondant aux attentes des utilisateurs. Les exemples les plus probants sont ceux de l'Institut Français du Congo, ou de l'OMS, qui mettent à la disposition des utilisateurs à travers des outils adaptés l'information utile et recherchée. Elles contribuent ainsi dans leur secteur à forger la capacité de leurs usagers à devenir des artisans outillés et efficaces dont l'apport est indéniable dans l'économie.

Le cas concret est celui des écoles privées qui offrent des formations dans les secteurs du management, des ressources humaines, de la communication, de la gestion. Leurs étudiants investissent le monde du travail et on les retrouve dans toutes les entreprises et les organismes des Nations-Unies évoluant au Congo (Airtel, MTN, Azur, l'OMS, l'UNHIC). La place de ces unités documentaires dans le développement est effective parce qu'elles aident l'économie à disposer des hommes bien formés, compétents et qui contribuent au développement de l'économie du pays. Ce qui n'est pas le cas des unités documentaires publiques.

La place de l'unité documentaire ne peut s'apprécier de façon uniforme, selon qu'elle est publique ou privée. S'il est avéré que celles qui sont publiques n'ont qu'une place marginale, les privées ont dans leur domaine de spécialisation une place importante que l'on ne peut nier ni ignorer.

Cependant, les unités documentaires privées n'ayant par essence pas de missions de service public, leur contribution est certes importante, mais limitée, ou mieux ciblée. L'objectif est donc que les unités documentaires publiques bénéficient des attributs, leur permettant d'exercer avec perspicacité leur mission. Ce qui les mettra réellement au service de l'économie nationale en diffusant des informations de toutes sortes qui sont à la base de tout développement dans un pays. Car de même que l'information est le sang de l'entreprise, elle est la colonne vertébrale d'un pays. De

même qu'une entreprise sans information est vouée à l'échec, un pays sans information ne peut se développer. Cette information passe entre autres par l'unité documentaire.

L'influence de la politique sur l'unité documentaire au Congo

La marginalisation de l'unité documentaire publique dans l'économie nationale est une conséquence de l'orientation politique Marxisante adoptée dans les années 1970. Option Idéologique aux effets, centralisateurs et aux priorités mal définies. Elle privilégiait le discours aux actes ou favorisait les intrigues aux œuvres. Le Congo a durant plus de trois décennies détruit nombre d'acquis sous-tendant son développement. Le secteur documentaire n'est pas le seul à avoir souffert. Tous les secteurs de l'économie ont pâti de cette idéologie. Le Congo est l'un des premiers pays en Afrique au sud du Sahara à avoir créé une télévision en novembre 1962 (Manga, 1966). Malheureusement, celle-ci est devenue l'une des moins performantes par la qualité et la nature de ses programmes. Le secteur de la santé a aussi régressé, ainsi que ceux de l'éducation, de l'aménagement du territoire, de la distribution d'eau et d'électricité (Rapport, 2010).

L'unité documentaire, n'est donc pas un cas particulier. C'est plutôt le résultat d'une vision presque incompatible avec le progrès dont le pays continue de subir les conséquences. La réponse ne peut être que globale et non partielle dans la mesure où les autorités doivent reconnaître que l'unité documentaire est un élément essentiel dans le développement d'un pays au même titre que les hôpitaux, les médias, les établissements scolaires, la distribution d'eau et d'électricité...

A défaut de cette prise de conscience, il est vain d'espérer une intégration de l'unité documentaire dans le développement du Congo. Alors que depuis 1991, le Congo dispose des institutions plus ou moins démocratiques, comment expliquer le fait que la situation de l'unité documentaire ne change pas ? Ou encore comment comprendre la bonne tenue de certaines unités documentaires publiques par rapport à d'autres (Makosso, 2013) ?

A ce niveau intervient certainement la subjectivité des responsables de chacune de ces structures, selon qu'ils les jugent utiles ou non. Le Ministère de la culture et des Arts qui a la charge de la bibliothèque nationale ou du centre national de documentation est aussi celui qui gère les fonds du Festival panafricain de musique (FESPAM). Comment alors financer tous les deux ans un événement coûtant plus de 4 milliards de FCFA et ne pas avoir une bibliothèque nationale digne ? Ou comment comprendre que le CNDIST relevant du Ministère de la recherche scientifique soit

informatisé par rapport à la bibliothèque nationale gérée par le Ministère de la culture? Pourquoi tant de différences selon les Ministères ? Surtout, comment expliquer le fait qu'à l'ère de la société de l'information, les responsables de ces structures qui connaissent les enjeux relatifs à l'importance de l'information dans le développement demeurent si indifférents au sort de l'unité documentaire ?

L'unité documentaire est comme tous les secteurs et structures du Congo victime, depuis des décennies, d'une gestion publique hasardeuse et incohérente dont les répercussions sur tous les plans sont catastrophiques. Il est ainsi essentiel de prendre en compte l'aspect politique pour mieux comprendre la situation de l'unité documentaire au Congo (Transparency, 2012).

Il n'est plus raisonnable d'avancer l'argument de l'oralité africaine, donc culturel. Il y a aujourd'hui des pays africains qui dynamisent leur secteur documentaire. Le Sénégal a par exemple obtenu un prêt de 15, 8 millions de dollars pour améliorer les services de la bibliothèque universitaire de Dakar. L'explication culturelle est donc fallacieuse à l'ère de la société de l'information, elle paraît dangereuse parce qu'elle prouve que ses partisans n'ont pas conscience des risques de régression qu'ils font courir à leur pays.

Au contraire, pour y remédier, des mesures courageuses méritent d'être prises pour répondre de façon adéquate aux exigences et défis nés des technologies de l'information dans la gestion de l'information.

Les perspectives d'intégration de l'unité documentaire dans le développement du Congo

Il serait intéressant de mettre ou remettre l'unité documentaire au centre des préoccupations sur le développement du Congo. C'est une démarche légitime et, une ambition noble dont les résultats seraient bénéfiques pour le pays. L'information étant une ressource stratégique définissant la capacité d'innovation, de compétitivité, de prise de décision ou de réactivité d'une structure ou d'un pays, l'unité documentaire est le pilier à travers lequel, elle se déploie. L'unité documentaire doit devenir la base du savoir au service du développement du Congo. Son organisation doit déterminée chaque étape de son fonctionnement et, chaque étape devant préciser les différents éléments qui la composent.

En clair, l'intégration de l'unité documentaire dans le développement devrait se faire en mettant en place une politique nationale de gestion documentaire. Elle serait matérialisée par la création d'un organisme national de coordination et de gestion des activités documentaires. Celui-ci bénéficierait d'un budget annuel conséquent, qui lui permettrait de réaliser des travaux de construction et de rénovation des bâtiments publics à usage documentaire. Leur équipement en mobilier adéquat et normalisé. Cet organisme garantirait aussi les acquisitions pour dynamiser les fonds.

Il financerait la formation des spécialistes, notamment dans le cadre de la formation continue et la maîtrise des technologies de l'information. La formation initiale devrait être améliorée en intégrant des nouveaux modules comme la gestion des bases de données, la gestion électronique de documents, l'intelligence économique, la gestion des connaissances, la veille documentaire. Il organiserait des actions de promotion culturelle et scientifique comme les expositions. Une journée nationale des métiers de la gestion de l'information consacrée à la découverte des unités documentaires du pays devrait être créée.

L'intégration de l'unité documentaire passerait également par la construction d'une bibliothèque nationale adéquate. Celle-ci disposerait des annexes dans tous les chefs lieux de départements. Actuellement, Pointe-Noire, deuxième ville du pays n'a pas de bibliothèque. Dolisie, la troisième, non plus. Un réseau de bibliothèques municipales devrait aussi être mis en place pour plus de proximité avec les populations. Ces différentes unités documentaires devraient être reliées en réseau.

Ce qui signifie qu'un vaste plan d'informatisation du pays devrait être lancé pour aider et faciliter l'accès à l'information contenue dans les unités documentaires. L'informatisation supposerait l'équipement des unités en outils de gestion moderne comme les logiciels, les ordinateurs, les scanners.

Un autre facteur pouvant aider à cette intégration est bien évidemment la nature des recrutements qui devraient se faire sur la base des compétences et non du népotisme. Il est aussi important que les spécialistes de l'information s'organisent en association pour défendre leurs intérêts et conditions de travail. Ils devraient aussi promouvoir l'image des métiers de la gestion de l'information écornée par les préjugés dans le pays (Makosso, 2011).

Créer des vraies bibliothèques au sein des Ministères et des grandes administrations publiques est aussi une priorité. Il est regrettable que dans presque tous les Ministères, il n'y ait pas de bibliothèques ou de centres de documentation. Dans des grandes administrations comme le Centre Hospitalier Universitaire de Brazzaville, le centre de documentation est un élément anecdotique et marginal de son fonctionnement.

Bien évidemment, une loi devrait être votée sur les modalités de financement des unités documentaires publiques. Elle définirait les sanctions encourues par les responsables des unités documentaires qui ne l'appliqueraient pas. Une loi sur le dépôt légal devrait aussi être promulguée.

Surtout, cela vaudrait la peine, de mettre en place un conseil national de suivi et d'évaluation des unités documentaires qui serait composé des spécialistes en gestion de l'information, des membres de la société civile et des chercheurs. Il aurait pour mission de veiller sur le fonctionnement effectif des différentes unités documentaires, de suivre la régularité et la permanence de leur financement ainsi que l'orthodoxie de leur gestion interne.

Ainsi, améliorer la qualité des structures, moderniser leur gestion, disposer des moyens financiers suffisants et créer un organe de gestion constituerait une avancée significative. Celle-ci pourrait à court terme favoriser l'intégration de l'unité documentaire dans le processus de développement socio-économique et culturel du Congo.

Les Ministères de l'enseignement fondamental et de l'alphabétisation et celui de l'enseignement technique, devraient prendre des arrêtés pour équiper tous les établissements sous leur tutelle en centres de documentation et d'information (CDI). Car tous les établissements scolaires publics du Congo ou presque n'en n'ont pas.

Conclusion

La place de l'unité documentaire au Congo est fonction de sa nature. L'unité documentaire privée bénéficie de l'attention de ses responsables. Elle joue un rôle socio-éducatif certain, alors que l'unité documentaire publique, faute de subventions de l'Etat, du fait de la subjectivité des responsables, de l'option politique marxiste des années 1970, et de la mauvaise gestion est dans un état de délabrement tel qu'elle ne participe pas au processus de développement. Cette marginalisation préjudiciable d'une structure essentielle à une ère où l'information est à la base de tout développement, n'est pourtant pas une fatalité dans la mesure où une prise de conscience suivie d'une vraie volonté politique transformerait le secteur pour en faire un vrai pilier. Il est ainsi du ressort des autorités politiques congolaises d'agir dans le sens de l'évolution du monde à savoir donner à l'unité documentaire la place qui lui revient dans une société. Y déroger est non seulement anachronique mais aussi « suicidaire » pour le devenir du pays.

Références bibliographiques

- BOUBAKARI G., 2012.** Les archives d'Afrique et communication pour le développement, Paris, l'Harmattan, 424p.
- CASSEYRE J. P., GAILLARD C., 1996.** Les bibliothèques universitaires, 2e édition, Paris : PUF « QSJ », n°2714, 128p.
- CESB, 1971.** Bibliothèque du Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville ; Bulletin des Bibliothèques de France, Villeurbanne ; ENSSIB, n°8, t.16, pp 469-469.
- COMTE H., 1985.** La réforme du système documentaire des universités ; Bulletin des Bibliothèques de France, Villeurbanne, ENSSIB, n°5, pp378-387.
- GELAND M. A., 1968.** Les bibliothèques universitaires dans les pays en voie de développement, Paris, Unesco, 178p
- GROUPEMENT NATIONAL DE TRAVAIL, OMS CONGO, 2010.** Rapport national sur l'analyse de la situation et estimation des besoins en santé et environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Libreville, Brazzaville, 108p.
- ICEW, 2012,** Rapport sur les Bibliothèques en Afrique et développement, Johannesburg, IFLA, Fondation Melissa et Bill Gates, 4 p.
- KECSKEMELI K, 1985.** Archives, développement et souveraineté nationale, Techniques modernes d'administration des archives et de gestion des documents : recueil de textes, Paris ; Unesco, PGI-85/WS/32 pp32-40.
- MAKOSSO J. F., 2002.** Impact de l'Information Scientifique et Technique sur l'Agriculture au Congo, Lille3, Doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Doctorat unique, 399p.
- MAKOSSO J.F., 2011.** Documentaliste : métier méconnu et mal connu, Brazzaville ; Université Marien N'gouabi ; Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 26 février, 12p.
- MAKOSSO J. F., 2011.** Projet de répertoire des Institutions documentaires du Congo ; enquête menée auprès des institutions documentaires de Brazzaville du 10 février au 17 août sur un échantillon de 15 unités documentaires,39p
- MAKOSSO J. F., 2013.** La Bibliothèque Nationale : une Institution dévoyée, conférence à l'Institut français du Congo, 13 mars, 8p.
- MANGA B., 1966.** Brazzaville à l'heure de la télévision congolaise, Revue française de Sociologie, 7-2, pp188-200.
- MASSON A., 1972.** Le décor des Bibliothèques, du moyen âge à la révolution, Genève, Droz, 204p.
- MOLE E., 2011.** Le centre National de Documentation et de l'information Scientifique et Technique, Brazzaville Direction Générale de la Recherche Scientifique, 17p.
- MORIZIO C., 2006,** La recherche d'informations. Paris, Armand Colin, ADBS, 126p
- NGOTO J. J. H., 1991.** La Bibliothèque Nationale et la Promotion du Livre au Congo. Brazzaville, mémoire en Documentation, 3^e année (Licence) Université Marien N'gouabi, 60p.
- Président de la République au Ministre de la culture et des Arts,** lettre de mission 00037, du 16 mars 2013, 1p.
- OLABODE AIYEPEKU W., KOMOLAFE H. O., 1997** L'Afrique, Rapport mondial sur l'information, Paris, Unesco, : 67-77.

PALLIER D., 2010. Les Bibliothèques, Paris ; PUF, 126p

Transparency.org>...>CPI 2012

WILFRED I. S., 1985. Les archives dans les pays en développement : une contribution au développement national ; Techniques modernes d'administration des archives et de gestion de documents : recueil de textes, Paris ; Unesco, PGI-85/WS/32, :41-45.